

MONSIEUR JEAN-LOUIS LE MASLE
MAIRE
1 RUE LOUIS LE MOENIC
56240 INGUINEL

Lorient, le 31 mars 2025

*Objet : Procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme
Dossier suivi par : Anne-Elen Le Pavec, anne-elen.lepavec@morbihan.cci.fr
Références : PR / FC / ELP / AELP*

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme qui prévoit de notifier la procédure de modification aux personnes publiques associées, vous nous avez transmis l'additif au rapport de présentation dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La présente procédure a pour unique objet l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone « 2AUe » afin d'y implanter un nouveau Centre d'Intervention et de Secours et ce, conformément à la stratégie du Service Départemental d'Incendie et de Secours confirmant un positionnement à INGUINEL. Le bâtiment existant dans le bourg ne répondant plus à certaines normes et ne pouvant pas s'agrandir sur le site actuel, ce choix d'aménagement inscrit parmi les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'impose. Le foncier libéré est situé en cœur de bourg et il dispose alors d'un emplacement stratégique. Il semblerait opportun de réhabiliter le bâtiment existant, d'optimiser le foncier à travers la densification pour y créer de nouveaux logements et peut-être accueillir des activités ou services publics en rez-de-chaussée selon les besoins identifiés.

Au regard des évolutions envisagées, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur le projet de modification de droit commun du document d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Philippe ROUAULT